

Projet d'un Plan d'action Concernant les savoirs élémentaires de base Défini par la CPNEFP

17 septembre 2009

Plan d'action pour la maîtrise des savoirs élémentaires

Convention Collective Nationale des commerces de gros
(CCN n° 3044)

Sommaire

- 1. Rappel du contexte**
- 2. Proposition d'un dispositif pour la branche des commerces de gros**

Un accord cadre de partenariat entre l'ANLCI et la CPNEFP des commerces de gros

Les actions initiées à ce jour :

Une manifestation officielle le 25 février :

- L'expression de l'engagement des partenaires sociaux
- Une meilleure connaissance de la branche des commerces de gros par les acteurs dans la lutte contre l'illettrisme

Rapprochements avec les différents acteurs intervenant dans la lutte contre l'illettrisme

- Participation de l'OCI aux réunions organisées par l'ANLCI sur les bonnes pratiques en région
- Participation de l'OCI comme membre du comité de pilotage du Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle
- Rencontres avec les DAFCO et l'AFPA qui proposent des formations aux savoirs élémentaires de base
- Echanges avec le Faf Propreté sur le dispositif de remédiation sur les savoirs élémentaires de base « les écrits professionnels »

Pistes de réflexion à la mise en œuvre de l'ingénierie d'un dispositif de remédiation sur les savoirs élémentaires de base :

- à destination des entreprises, des salariés et organismes de formation
- défini et piloté par la CPNEFP des commerces de gros

Etape 1: Déterminer le champ de l'expérimentation par filière (logistique, commerciale, administrative.....)

Etape 2 : Confirmer et développer le diagnostic sur les besoins en termes de savoirs élémentaires de base dans la filière choisie.

- Estimation du nombre d'entreprises et du nombre de salariés concernés
- Construire des typologies d'entreprises et de salariés afin de mettre en place des actions adaptées

Etape 3: Elaborer des outils opérationnels en lien avec la filière retenue pour l'expérimentation

- Un ou plusieurs guides d'accompagnement afin de favoriser le succès de la formation (à destination des conseillers Intergros, entreprises, organismes de formation...)
- Un pilotage et une coordination nationale pour la labellisation des organismes de formation
- Création de scénarii de formation pour la filière (référentiels de formation modulaires en lien avec les fiches métiers et compétences de base – création de la base de données ressources)

Etape 4 : Mettre en place une stratégie de communication et de déploiement

- Création et mise en forme de supports de sensibilisation (pour le salarié, pour la direction et l'encadrement intermédiaire)
- Formation des équipes Intergros
- Mise en ligne d'un mini site Internet dédié aux savoirs élémentaires de base dans la branche des commerces de gros